

**CONVENTION NATIONALE TRIPARTITE  
EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU  
MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES**

DL → AA  
PBA  
17

## CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT

Entre :

- L'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph), association régie par la loi de 1901 agréée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, dont le siège est 192 avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux, sous le numéro SIREN 349 958 876, représentée par son Président, Monsieur Tanguy du CHÉNÉ

Et

Pour la partie employeur :

- L'Association Française des Distributeurs de Papiers, AFDP, représentée par son Président, Monsieur Nicolas BERTHOU
- La Fédération des Articles de Papeterie, FEDARPA, représentée par son Président, Monsieur François NUSSE *JEAN-PAUL BRASSAC* *Délégué Général*
- La Fédération Française du Cartonnage, FFC, représentée par sa Présidente, Madame Christine-Noëlle BAUDIN
- L'Union des Industries Papetières pour les Affaires Sociales, UNIPAS, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre QUERE

Pour la partie salariée :

- La FCE-CFDT Fédération Chimie-Energie, représentée par son Délégué fédéral, Monsieur Jean Paul CRESSY
- La Fédération Française de la Communication Ecrite, Graphique et Audiovisuelle CFTC, représentée par son Secrétaire fédéral, Monsieur Christian HERMANT
- La FIBOPA CFE-CGC, ~~représentée par son Secrétaire fédéral, Monsieur Yves HEIDMANN - D. LAMINE~~
- La FILPAC-CGT, représentée par son Secrétaire fédéral, Monsieur Patrick BAURET
- La Fédération FO du Papier-Carton, représentée par son Secrétaire fédéral, Monsieur Albéric DEPLANQUE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

*DL* *AA* *POA*  
*[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*

## PREAMBULE :

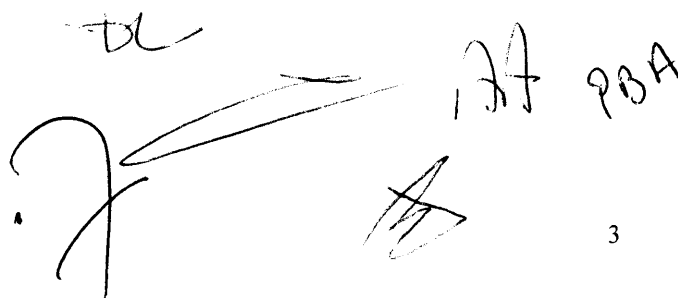
Sensibilisés à la problématique « seniors » liée pour l'essentiel au vieillissement de la population active et à l'allongement programmé de la durée d'activité professionnelle, les partenaires sociaux de l'inter-secteurs Papiers Cartons ont saisi l'opportunité d'impulser une nouvelle dynamique pour la gestion des seniors et l'équilibre humain dans l'entreprise tendant à garantir sa performance et son devenir.

L'objectif poursuivi par les partenaires sociaux est la réalisation et la promotion d'actions concrètes pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi des seniors et la mise en place de pratiques ressources humaines et managériales intégrant une dynamique de gestion prévisionnelle de tous les âges au travail.

Une première étape conventionnelle a été engagée le 11 mars 2008 par la signature d'un accord professionnel inter-secteurs Papiers Cartons qui constitue un cadre d'orientation pour la déclinaison de politiques ressources humaines intégrant une dynamique de gestion de tous les âges au travail.

Le contenu de cet accord invite à des réflexions élargies dans le cadre d'échanges paritaires en cours et futurs sur la formation professionnelle, les parcours professionnels, la diversité au travail et la prise en compte des situations avérées dites de "pénibilité au travail" et pour lesquelles il convient de mettre en place des mesures d'accompagnement à la vie au travail.

Aussi, complétant la volonté politique de tendre à une meilleure diversité au travail dans le respect du principe d'équité en matière d'embauche et de déroulement de carrière, les partenaires sociaux de l'inter-secteurs Papiers Cartons ont souhaité formaliser un partenariat avec l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.



Handwritten signatures and initials, including a large stylized signature, a smaller signature, and the initials 'AA' and 'PBA'.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, avec une priorité donnée à l'accompagnement à la vie au travail des salariés handicapés dans l'inter-secteurs Papiers Cartons.

Elle vise à augmenter et à pérenniser le taux d'emploi des personnes handicapées dans l'inter-secteurs papiers cartons par :

- l'information et la sensibilisation des acteurs de l'entreprise sur les principes d'équité qui commandent les objectifs d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- l'information des acteurs de l'entreprise afin de faire évoluer positivement le regard sur le handicap et en particulier sur les représentations relatives au handicap au travail ;
- l'information des décideurs de l'entreprise sur les dispositifs et/ou les aides propres à favoriser le maintien ou l'emploi des personnes handicapées ;
- l'accompagnement de ces derniers sur les actions à mener pour recruter et maintenir dans l'emploi les personnes handicapées ;
- la mise à disposition de « spécialistes » pour accompagner les entreprises sur les objectifs précités ;
- la valorisation au niveau national des actions mises en œuvre.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

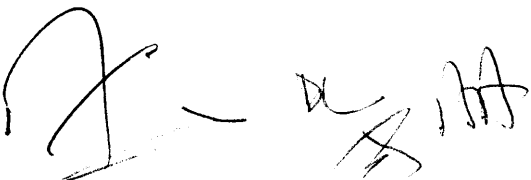
Dans ce contexte, les parties signataires s'engagent à :

- lancer une campagne de sensibilisation et de communication vers les entreprises de l'inter-secteurs Papiers Cartons en organisant d'une part des réunions d'informations nationales et régionales et en concevant d'autre part des outils de communication et des kits de sensibilisation à destination des acteurs de l'entreprise ;
- favoriser un niveau réciproque d'information contextuelle propre à assurer les conditions de succès de la campagne de sensibilisation et de communication ;
- coordonner les actions de leurs membres dans les différents domaines où ils interviennent : information-sensibilisation, conseil, recueil des besoins des entreprises, diagnostic-conseil individualisé, aide au maintien dans l'emploi, placement, conseil en formation.

Pour l'accomplissement des engagements prévus ci-dessus, l'AGEFIPH mettra à disposition, dans la mesure du possible, ses connaissances, ses méthodes et ses outils et à en assurer le transfert aux acteurs de l'inter-secteurs Papiers Cartons en charge d'assurer l'exécution de la présente convention.

## ARTICLE 3 – EXECUTION DE LA CONVENTION

Les partenaires sociaux de l'inter-secteurs Papiers Cartons confient la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention à l'OPCA FORMAPAP.

 4 PCH

La mise en œuvre opérationnelle fait l'objet d'une convention spécifique entre l'AGEFIPH et l'OPCA qui précise notamment les engagements matériels, humains et financiers des parties.

Les partenaires seront informés annuellement par FORMAPAP du suivi de la convention.

#### **ARTICLE 4 – CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

La présente convention s'applique à l'ensemble des entreprises industrielles de l'inter-secteurs Papiers-Cartons, adhérant à FORMAPAP, y compris les entreprises de moins de 20 salariés qui n'ont pas d'obligation au regard de la loi mais qui ne sauraient être tenues à l'écart des principes de diversité et d'équité rappelés dans le préambule de la présente convention.

#### **ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée déterminée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée après examen des réalisations effectuées au regard des objectifs inscrits à l'article 1.

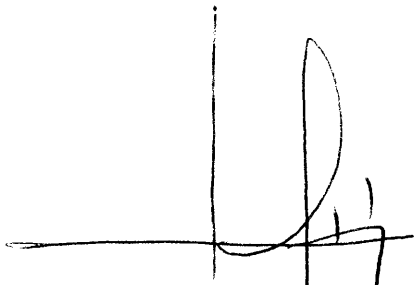
Elle pourra être résiliée de plein droit, sous réserve du respect d'un délai de préavis raisonnable, en cas d'inexécution par l'une des parties des obligations contenues dans la convention.

\* \*  
\*



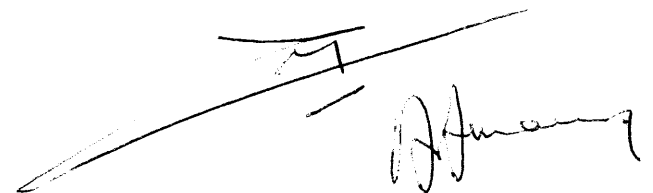
Fait en 3 exemplaires à Paris, le 15 novembre 2008.

**Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées  
(AGEFIPH)**



**Union des Industries Papetières  
pour les Affaires Sociales  
(UNIPAS)**

**FCE-CFDT Fédération Chimie-Energie**

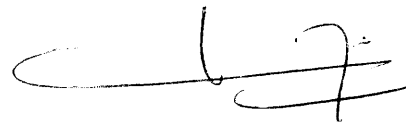


**Association Française des Distributeurs  
De Papiers (AFDP)**

**Fédération Française de la Communication Ecrite,  
Graphique et Audiovisuelle CFTC**



**Fédération des Articles de Papeterie**

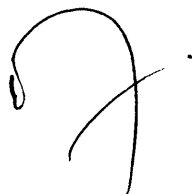


**FIBOPA CFE-CGC**



**Fédération Française du Cartonnage**

**FILPAC-CGT**



**Fédération FO du Papier-Carton**